

La fusion des universités en difficulté

L'enseignement supérieur francophone est le théâtre de deux projets de fusion qui ont suscité, le mois dernier, une discrète mais sérieuse crise gouvernementale. Un accord de majorité a été finalement conclu pour régler le rapprochement entre l'Université catholique de Louvain (UCLouvain) et l'Université Saint-Louis (USLB) d'un côté, et l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Institut des hautes études des communications sociales (Ihecs) de l'autre.

Problème : de nombreux détails restent à régler et le timing est très, très serré. Pour la fusion ULB-Ihecs. La structure faïtière de l'Ihecs souligne qu'il « *est matériellement impossible d'établir dans ce laps de temps la convention souhaitée* ».

Si l'UCL et Saint-Louis sont prêtes alors que l'ULB-Ihecs est à la peine, pourquoi ne pas différer les dates d'entrée en vigueur des deux fusions ? L'ULB dit craindre que si les deux projets ne sont pas liés, le sien n'aboutira pas. Un proche du dossier réfute : « *On ne peut pas exiger que les deux fusions soient liées et en même temps reprocher le timing serré. Il y a un accord politique entre PS et CDH pour faire aboutir le dossier avant la fin de législature. Nous sommes persuadés que le PS respectera sa parole.* » ■

L'incertitude plane sur les fusions dans l'enseignement supérieur

► UCL, Saint-Louis, ULB et Ihecs sont engagés dans deux processus de fusion séparés.
► Alors que les deux premiers font le forcing pour obtenir une validation de leur mariage sous cette législature, les deux autres reprochent au gouvernement de vouloir aller trop vite.

DÉCODAGE

Je n'ai pas voulu rendre impossible le fait que ce processus soit voté sous cette législature... » Mi-décembre dernier, Jean-Claude Marcourt (PS) annonce la conclusion d'un accord de majorité – arraché par le CDH après une discrète mais sérieuse crise gouvernementale – pour régler les projets de fusions entre, d'une part l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'Université Saint-Louis (USLB), d'autre part l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Institut des hautes études des communications sociales (Ihecs). Le ministre de l'Enseignement supérieur est mi-soulagé, mi-triomphant... mais dans son for intérieur il sait que beaucoup de détails restent à régler. Un mois plus tard, beaucoup de détails restent effectivement à régler... État des lieux.

1 On avance...

Plus personne, ou presque, ne conteste aujourd'hui le projet de fusion des deux établissements universitaires du pilier catholique (l'UCL et Saint-Louis). Et plus personne, ou presque, ne s'offusque de voir une université tenante de la laïcité et du libre examen (l'ULB) absorber un important établissement du réseau libre confessionnel (l'Ihecs).

Depuis juillet 2016 – date à laquelle l'UCL et l'USLB ont surpris tout le monde en annonçant leurs fiançailles – le milieu a effectivement fait du chemin sur le plan des mentalités. Du che-

min... mais l'objectif final reste éloigné, notamment parce que les deux premiers sont partis bien plus tôt que les deux suivants. Tout est pratiquement réglé entre l'UCL et Saint-Louis alors que pratiquement tout reste à régler entre l'Ihecs et l'ULB. Ce n'est pas toujours dit explicitement mais voir atterrir les 2.200 étudiants de l'Ihecs dans le giron de l'ULB sonne un peu comme une compensation à l'arrivée de la marque UCL au cœur de la capitale de l'Europe.

2 Le projet de décret

Mi-décembre donc, sous pression du CDH – le meilleur allié de l'UCL et de l'USLB dans ce dossier – le gouvernement s'est entendu sur un avant-projet de décret réglant, tout de go, les deux fusions. Sur le fond, le texte ne satisfait ni tout à fait le premier couple, ni tout à fait le second mais, sous réserve de détails à régler, les deux devraient pouvoir vivre avec. Notons au passage que le même texte favorise les futures fusions dans l'enseignement supérieur, permettant notamment aux hautes écoles qui feraient œuvre de rationalisation, de toucher une prime d'un million d'euros, toujours bon à prendre en ces temps de disette budgétaire.

3 Le poids du timing

Sur la forme par contre, l'avant-projet de décret comporte un écueil de taille : le timing. Tout doit aller très vite : dépôt des conventions de fusion pour le 1^{er} mars, vote des textes avant la fin de la législature (26 mai), finalisation des conventions pour le 1^{er} juin et entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2019. Pas de souci pour l'UCL et l'USLB. Problème majeur par contre pour l'Ihecs et l'ULB qui ont frappé ces délais du sceau « impossible à respecter ». À ce sujet, le gouvernement et l'Ares (la structure faitière de l'enseignement supérieur) ont reçu, ces derniers jours et semaines, un véritable tir groupé de reproches : communiqué commun des deux institutions concernées, courrier de la direction de l'Ihecs, missive de la

Haute école Galilée (à laquelle appartient l'Ihecs)... « La Haute école Galilée tient à préciser qu'il est matériellement impossible d'établir dans ce laps de temps la convention souhaitée », dit notamment la direction de celle-ci. C'est que, outre l'organisation et la rationalisation des études, il y a des dizaines de dossiers à régler : partage du patrimoine, reprise des pertes et profits, répartition des subventions, transfert du personnel, toilettage des statuts et barèmes...

Cette semaine, ce sont les pro-

fesseurs de l'Ihecs, qui lancent un cri d'alarme dans une lettre ouverte au monde politique et académique : « Il faut du temps pour que les cultures d'entreprise se rejoignent, s'entendent, se comprennent et s'acceptent. Le libre examen qui tend la main au libre confessionnel, avouons-le, ce n'est pas habituel en Belgique », indiquent notamment Georg Brandt, Luca Copetti et Laurence Vincent, représentant le personnel (détails par ailleurs)

Cette semaine aussi, les instances de concertation de l'Ares ont mis au grand jour le gouffre entre recteurs et directions des hautes écoles et des écoles de promotion sociale concernées. Et on s'attend d'ailleurs, d'un jour à l'autre, à ce que les étudiants fassent de même. Avec chaque fois des arguments qui se rejoignent : pour les uns l'échéance est intenable, pour les autres le timing doit impérativement être respecté.

4 Des fusions liées

Après tout, si l'UCL et Saint-Louis sont prêtes à se pas-

ser la bague au doigt alors que l'autre couple en est encore aux préliminaires, pourquoi ne pas différer les dates d'entrée en vigueur des deux fusions ? Pourquoi, pour être clair, ne pas prévoir dans un même texte une fusion au 15 septembre 2019 pour les premiers et au 15 septembre 2020 pour les seconds ? Parce qu'entre les deux couples, il n'y a

pas de confiance réciproque. « On avance sur une série de points mais le timing est irréaliste et on ne peut pas ne pas lier les deux dossiers, nous confie-t-on dans le giron de l'ULB. Si l'UCL et Saint-Louis fusionnent dans quelques mois, où seront nos garanties d'aller au bout de notre processus avec l'Ihecs ? Et qu'est-ce qui nous dit que le réseau catholique (auquel appar-

tient l'Ihecs, NDLR) ira au bout de la négociation avec nous ? »

Au CDH, l'argument ne passe pas. « Cette histoire de timing c'est un faux problème. On peut très bien modifier dans le décret pour assouplir le calendrier tout en garantissant que la fusion ULB/Ihecs pourra aboutir, explique un proche du dossier. Le premier projet de fusion date d'il y a deux ans et demi. Ce n'est pas

parce que deux autres opérateurs ont pris le train en retard qu'il faut arrêter tout le convoi. » Et d'insister : « On ne peut pas exiger que les deux fusions soient liées et en même temps reprocher le timing serré. Il y a un accord politique entre PS et CDH pour faire aboutir le dossier avant la fin de législature. Nous sommes persuadés que le PS respectera sa parole. » ■

ÉRIC BURGRAFF

COURRIER AU POLITIQUE

Le personnel de l'Ihecs demande du temps

« Une question de temps »... Ainsi commence le courrier adressé par le personnel de l'Ihecs au monde politique et à l'Ares. Il est signé Georg Brandt, Luca Copetti et Laurence Vincent, représentants du personnel au conseil d'entreprise et/ou délégués syndicaux CSC à l'Ihecs. Extraits.

« L'Ihecs qui fusionne avec l'ULB, c'est le rapprochement de deux institutions bruxelloises. Le David qui s'allie au Goliath en quelque sorte. Le petit institut de communication devenu grand qui cherche à grandir encore et à s'allier à l'université. L'ULB qui

souhaite enrichir sa formation par l'expertise développée en 60 ans à l'Ihecs. Cette fusion ne se fait pas pour des raisons économiques, ni par nécessité, c'est un choix délibéré des deux parties pour lequel nous voulons rester maîtres du temps ! » (...) « La réputation de l'Ihecs dans le monde médiatique belge n'est plus à faire. Offrant déjà un diplôme de niveau universitaire, pourquoi rejoint-elle donc l'ULB ? Par sens, par envie, par défi... certainement pas par nécessité. » (...) « Si l'UCL souhaite englober St-Louis rapidement, qu'elle le fasse, nous ne voulons pas y être associés. Dans le secteur de la construction, c'est connu, l'urgence ne peut aboutir qu'à des vices. Or, nous voulons un partenariat construit sur des fondations saines. »

E.B.

enjeux

« Remettre de l'humain »

ENTRETIEN ■■■■■

Laurence Vincent, déléguée CSC au sein de l'Ihecs, est cosignataire d'une lettre adressée à l'Ares et au monde politique.

Pourquoi ce courrier ?

Parce que le moment est crucial. L'Ares va enregistrer cette semaine l'avis de différentes instances de concertation.

Nous souhaitons influencer sur ces avis car le projet semble avoir été réduit à un enjeu d'egos, de piliers, de réseaux, de chasse gardée... bref des enjeux qui annihilent toute vision constructive et pédagogique. Or, derrière ce projet il y a des emplois d'enseignants et de différentes catégories de personnel, nous voulons que l'on remette de l'humain dans ce processus. Pour rappel, l'Ihecs n'est pas demandeur : nous rejoignons l'ULB par sens, par envie, par défi pour les étudiants... certainement pas par nécessité.

Vous voulez du temps, pour... ?

Pour appréhender le futur partenaire. Ces discussions entre le monde universitaire et l'enseignement supérieur de type long sont délicates. On part, c'est vrai, avec un petit sentiment d'infériorité même si nous n'avons rien à prouver. Mais on veut connaître les gens, comprendre la différence entre une école fondée par des pères voici bien longtemps (et où il n'y a évidemment plus de pères) et une université libre et laïque. Nous devons comprendre le mode de gouvernance, la culture d'établissement, le fonctionnement du réseau... rien à voir avec une histoire de confessionnel et de non confessionnel. Franchement, ils en font une guerre politique mais nous, on s'en fout ! Il n'y a plus de rien confessionnel à l'Ihecs, il faudra peut-être du temps pour que ce soit compris à l'ULB mais c'est la réalité.

Vous êtes fort critique par rapport au monde politique...

Ce timing qu'il nous impose n'est justifié par rien si ce n'est par des contingences politiques. Nous espérons qu'une solution sera trouvée pour que notre fusion soit différée. ■

Propos recueillis par
E.B.